

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de SAINT-BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. Denis ROUGEYRON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : le 12 octobre 2021

Présents : M. Denis ROUGEYRON, Maire, M. Bernard GAILLOT, Mme Aline FAURE, M. Thierry BAILLARGEAT, Mme Véronique DE MARCHI, M. Antonio MARQUES, Adjoint, Mme Claudine MADUBOT, M. Michel COHADE, Mme Marie-France LEGILE, M. Philippe GIRARD, Mme Agnès CERCY, Mme Corinne BELARD, Mme Flore COURTEJAIRE, M. Alban ROUGEYRON, M. Valentin BELKADI, M. Jean-Marc ROLLIN, Mme Lorrène SARAZIN, M. Gérard LÉVY.

Absents : Mme Isabelle LEPRINCE donne procuration à M. Bernard GAILLOT.

Mme Véronique DE MARCHI donne procuration à M. Denis ROUGEYRON à compter de son départ.

Mme Flore COURTEJAIRE a été nommée secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **1 - FINANCES**

### **Délibération n° D054\_2021**

#### **QUESTION 1-1**

#### **OBJET : NON REVERSEMENT DE RETENUES DE GARANTIE**

*Rapporteur : M. BAILLARGEAT*

M. BAILLARGEAT fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de ne pas restituer la totalité des retenues de garantie à l'Entreprise Center Bois en raison de malfaçons sur les travaux de la salle multifonctionnelle.

Les retenues de garanties non restituées sont les suivantes :

- Opération salle multifonctionnelle pour un montant de 946,32 €
- Opération salle multifonctionnelle pour un montant de 118,29 €
- Opération salle multifonctionnelle pour un montant de 372,87 €
- Opération salle multifonctionnelle pour un montant de 250,53 €
- Opération salle multifonctionnelle pour un montant de 148,97 €

Soit un total de 1 836,98 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas restituer les retenues de garanties ci-dessus à l'entreprise Center Bois.
- Autorise M. le Maire à procéder aux écritures budgétaires nécessaires.

### **Délibération n° D055\_2021**

#### **QUESTION 1-2**

#### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FÊTES**

*Rapporteur : M. Bernard GAILLOT*

M. le Maire propose d'accorder, au titre de la fête patronale 2021, une subvention exceptionnelle de 285,50 € au comité des fêtes.

Mme SARAZIN et M. GIRARD, membres du comité des fêtes ne prennent pas part au vote.

Par 17 voix pour, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 285,50 € au Comité des fêtes.

Par l'intermédiaire des membres présents au conseil municipal, M. le Maire transmet ses remerciements au Comité des Fêtes pour leur implication dans la réussite de la fête patronale.

### **Délibération n° D057\_2021**

#### **QUESTION 1-3**

#### **OBJET : Décision modificative n° 5**

*Rapporteur : Mme Aline FAURE*

Mme FAURE propose d'adopter les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 dépenses imprévues	285,50 €	
<b>TOTAL D 022 dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>285,50 €</b>	
D2041512-243 Avenue de la Libération		300,00 €
D2041582-234 Secteur Roucombatoux		8 000,00 €
D2041582-239 Aménagement angle rue BOUQUET/Chatel		8 000,00 €
<b>TOTAL D 204 Subv d'équipement versées</b>		<b>16 300,00 €</b>
D2313-244 Travaux groupe scolaire	16 300,00 €	
<b>TOTAL D 23 Immobilisations en cours</b>	<b>16 300,00 €</b>	
D6574 : subv fonct. Personne droit privé		285,50 €
<b>TOTAL D 65 Autres charges gestion courante</b>		<b>285,50 €</b>

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe que l'équipe enseignante ne souhaite plus la couverture du patio mais préférerait plutôt que la cour, qui est en mauvais état, soit refaite.

## 2 - URBANISME

### QUESTION 2-1

#### **OBJET : Point d'avancée PLUi - calendrier**

*Rapporteur : M. BAILLARGEAT*

Calendrier :

Eté 2019 : lancement de la procédure

Début 2020 : élaboration de la stratégie

Début 2021 : détermination des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

7 octobre 2021 : conférence des maires

9 novembre 2021 : bilan de concertation et arrêt du projet par le conseil communautaire

Fin 2021 : Avis des 31 conseils municipaux

Printemps 2022 : Enquête publique

Automne 2022 : 1<sup>er</sup> arrêt du projet qui devra être approuvé à l'unanimité

M. LÉVY fait remarquer que dans les OAP, notamment en ce qui concerne l'aspect paysager, il n'a pas vu de porches conservés alors qu'ils sont typiques de notre village vigneron.

M. BAILLARGEAT répond que c'est un point sur lequel il est possible de revenir car effectivement il s'agit d'un point d'intérêt.

M. LÉVY revient sur la mise en valeur des entrées du village prévue dans les OAP paysagers pour St Bonnet. Et pense qu'il faut porter une attention particulière sur l'aménagement paysager de la zone Roucombatoux.

M. BAILLARGEAT approuve cette remarque et informe que cette zone est soumise à un plan d'aménagement qui est en cours de préparation. Cette zone est également soumise aux exigences de la loi Barnier qui impose une marge de recul de 75 m par rapport à l'axe de la voie.

Une demande de dérogation à cette loi est en cours. Des aménagements paysagers sont prévus, notamment une bande végétale et l'aménagement d'une bande de 5 m pour les piétons, d'où l'inscription d'un emplacement réservé le long de la voie.

M. LÉVY prend note d'une préservation de l'entrée sud par une zone arborée.

Saint-Bonnet-près-Riom étant concerné par le respect des coteaux en hauteur de l'avenue de la Libération, M. LÉVY s'interroge également sur le respect des hauteurs architecturales. M. BAILLARGEAT indique que ces hauteurs seront également respectées.

Enfin, M. LÉVY constate que le futur rond-point nord de la commune n'est pas abordé dans les documents.

M. BAILLARGEAT répond que ce rond-point est inséré dans le plan.

M. Le Maire espère que le nouveau Président du Conseil départemental fera avancer le dossier de la déviation.

### **3 – TRAVAUX**

#### **Délibération n° D058\_2021**

#### **QUESTION 3-1**

#### **OBJET : Adoption du projet d'installation d'un système de vidéoprotection**

*Rapporteur : M. MARQUES*

Antonio MARQUES rappelle la présentation du projet de vidéoprotection faite lors du conseil municipal du 13 septembre 2021.

Le projet consiste à installer des caméras pour protéger plusieurs sites sensibles et leurs alentours, à savoir :

- Les ateliers municipaux,
- Les terrains de sport
- Le groupe scolaire
- L'église
- La salle des fêtes
- Le terrain de tennis

- La mairie
- L'agence postale communale

Un diagnostic a été réalisé par les services de la gendarmerie. La Préfecture doit accorder une autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection, la demande est en cours.

Il informe que le groupe scolaire a, une nouvelle fois, fait l'objet d'incivilités.

M. ROLLIN demande pour quelles catégories de méfaits les vidéos pourront-être consultées.

M. le Maire indique que les vidéos seront visionnées à partir du moment où il y aura plainte. Cette décision relèvera de la gendarmerie.

Mme SARAZIN précise qu'elle n'est pas favorable à la vidéoprotection donc elle votera contre. Elle pense qu'une caméra ne peut protéger que si quelqu'un est derrière 24h/24h et peut intervenir.

Selon Mme SARAZIN, ce système de vidéoprotection ne sera pas efficace et aucune étude ne met en avant l'impact dissuasif. Pourquoi des caméras ne seraient-elles pas plutôt installées à l'intérieur des bâtiments ?

M. Le Maire est convaincu que ce système va apporter plus de sécurité et pense que lorsque les toits de l'école sont souillés, il ne faut pas attendre qu'un drame se produise pour faire quelque chose.

Des voitures sont régulièrement abimées sur la place.

M. LÉVY est convaincu d'un effet rassurant pour la population non visée.

M. MARQUES pense qu'il y aura un effet dissuasif.

Par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme SARAZIN), le conseil municipal adopte le projet d'installation d'un système de vidéoprotection tel que présenté.

### **QUESTION 3-2**

#### **OBJET : Présentation et adoption du projet définitif d'aménagement de la Place de la République**

*Rapporteur : M. BAILLARGEAT*

M. BAILLARGEAT présente une modélisation de synthèse du projet d'aménagement de la place de la République.

L'idée est d'améliorer le stationnement minute et de rendre la place aux piétons. L'abribus serait déplacé devant l'ancien café CHABERT.

Une terrasse, serait à créer à gauche ou à droite de l'emplacement de la fontaine actuelle.

L'œuvre de Thierry COURTADON serait posée dans la fontaine.

L'escalier en façade du bâtiment commercial serait déposé et un nouveau serait construit sur le côté du bar.

M. LÉVY informe que, sur ce projet, il votera contre car il pense qu'il y a d'autres priorités. Par exemple, pas de trottoir avenue de la libération. Ce projet ne porte que sur l'esthétique. Il pense que :

- cette place est parfaitement roulant par les fauteuils roulants,
- l'escalier n'est pas un obstacle aux malvoyants qui savent reconnaître les obstacles,
- mettre une terrasse près des bacs poubelles n'est pas idéal, ni près des voitures et du passage vers les commerces.

M. le Maire pense que cet aménagement redonnera un peu de convivialité à la place et précise qu'un fauteuil roulant ne circule pas correctement.

Les commerces seront plus visibles.

La présence du PAC des déchets à côté est effectivement un problème. Le nettoyage régulier de ce PAC sera demandé au SBA.

Il remercie Lydia NOWIK pour le travail de modélisation réalisé.

Le projet d'aménagement de la place de la République est adopté par 16 voix pour et 3 voix contre (M. ROLLIN, Mme SARAZIN, M. LÉVY).

### **QUESTION 3-3**

#### **OBJET : Adoption du projet d'aménagement du terrain multisports**

*Rapporteur : Mme BELARD et M. MARQUES*

Mme BELARD informe que la société OVAL COLLECTIVITES a été retenue pour l'installation du terrain multisports, près du stade.

Des demandes de subvention à hauteur de 65 % environ ont été déposées.

Cet aménagement pourrait être réalisé fin novembre.

A la question de M. ROLLIN qui demande si la construction d'un abri est prévue, M. MARQUES confirme qu'un abri est prévu en cas de mauvais temps. Il servira également pour les pétanqueurs.

M. ROLLIN suggère de réfléchir à quelque chose de plus important pour que les jeunes aient la place pour être ensemble. Créer un pôle pour les jeunes à cet endroit, par exemple.

M. MARQUES précise que cet abri de 6 m x 3 m serait multiusage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement d'un terrain multisports.

Mme DE MARCHI quitte la séance et donne procuration à Mme FAURE.

### **Délibération n° D056\_2021**

#### **QUESTION 3-4**

#### **OBJET : Eaux pluviales urbaines – attribution d'un fonds de concours**

*Rapporteur : M. BAILLARGEAT*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans n°20200218 12, en date du 18 février 2020, approuvant le principe d'un financement des travaux sur les réseaux et les installations d'eaux pluviales urbaines par le biais d'un fonds de concours maximum de 50% du reste à charge qui sera versé à RLV par la commune, selon des modalités qui seront fixées par délibérations concordantes et au besoin par convention,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans n°20201208 35.1, en date du 8 décembre 2020, approuvant à l'unanimité le règlement fixant les modalités de versement par les communes des fonds de concours destinés à financer la part communale des travaux relevant des eaux pluviales urbaines,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans n°20210629.34, en date du 29 juin 2021, approuvant à l'unanimité les montants à appeler auprès des communes concernées pour l'année 2021,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans incluant la commune de Saint-Bonnet-près-Riom comme l'une de ses communes membres,

Vu le projet de convention avec la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour l'attribution dudit fonds de concours,

Considérant qu'en 2021, RLV a réalisé sur le territoire de la commune de Saint-Bonnet-près-Riom, avenue de la Libération, des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines pour un montant total de 70 844,09 € H.T.,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé correspond à la participation de la commune à hauteur de 50% du montant des travaux, soit 35 422,05 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans en vue de participer au financement des travaux de voirie avenue de la Libération, part eaux pluviales urbaines, à hauteur de 35 422,05 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout acte y afférent,
- précise que la présente délibération sera transmise au Président de Riom Limagne et Volcans.

#### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

M. LÉVY quitte la séance.

**4-1 Information fonctionnement panneau d'informations**

M. BELKADI présente les fonctionnalités du panneau d'informations.

La commission communication a prévu d'ouvrir ce panneau aux informations des associations.

Le but est de faire de Saint-Bonnet-près-Riom une commune plus propre en matière d'affichage sauvage.

Quelques problèmes ont été solutionnés et il remercie le webmaster qui est intervenu rapidement.

M. le Maire précise que l'affichage sur des palettes sera interdit.

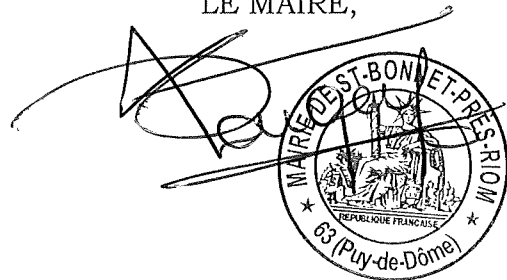
M. BELKADI précise que l'affichage aux feux tricolores sera interdit également.

**4-2**


M. le Maire informe que le Contrat Territorial Global a été signé avec la CAF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE MAIRE,





ROUGEYRON Denis	Maire	
GAILLOT Bernard	1 <sup>er</sup> Adjoint	
FAURE Aline	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BAILLARGEAT Thierry	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
DE MARCHI Véronique	4 <sup>ème</sup> Adjoint	Donne procuration à Aline FAURE à compter de son départ
MARQUES Antonio	5 <sup>ème</sup> Adjoint	
MADUBOT Claudine	Conseillère municipale	
COHADE Michel	Conseiller municipal	
LEGILE Marie-France	Conseillère municipale	
GIRARD Philippe	Conseiller municipal	
LEPRINCE Isabelle	Conseillère municipale	Donne procuration à Bernard GAILLOT
CERCY Agnès	Conseillère municipale	
BELARD Corinne	Conseillère municipale	
COURTEJAIRE Flore	Conseillère municipale	
ROUGEYRON Alban	Conseiller municipal	
BELKADI Valentin	Conseiller municipal	
ROLLIN Jean-Marc	Conseiller municipal	
SARAZIN Lorrène	Conseillère municipale	
LÉVY Gérard	Conseiller municipal	

**ORDRE DU JOUR DETAILLE****Conseil Municipal du lundi 18 octobre 2021****A 18 H 30****Salle des fêtes****1 – FINANCES**

- 1-1 Délibération de non reversement de retenue de garantie
- 1-2 Subvention exceptionnelle au comité des fêtes
- 1-3 Décision modificative n° 5

**2 – URBANISME**

- 2-1 Point d'avancée PLUi - calendrier

**3 – TRAVAUX**

- 3-1 Adoption du projet d'installation d'un système de vidéoprotection
- 3-2 Présentation et adoption du projet définitif d'aménagement de la Place de la République
- 3-3 Présentation du projet définitif d'aménagement du terrain multisports
- 3-4 Travaux d'eaux pluviales Avenue de la Libération : attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

**4 – QUESTIONS DIVERSES**

- 4-1 Information fonctionnement panneau d'informations